



Bruxelles, le 10 décembre 2021

Objet : Première notification pour l'Assemblée Générale Extraordinaire en ligne et l'Assemblée Générale Ordinaire en ligne du mardi 25 janvier 2022

Chers Représentants de section, Chers Représentants de classe, Chers Parents d'élèves,

Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Conseil d'administration de l'APEEE de Bruxelles IV a le plaisir de vous informer que l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) suivie de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) auront lieu **en ligne le mardi 25 janvier 2022 à partir de 19h00**. L'objectif de l'Assemblée Générale Extraordinaire est de voter sur la révision des Statuts de l'APEEE de Bruxelles IV comportant les modifications conformément à la loi du 23 mars 2019 relative au nouveau Code des Sociétés et Associations.

Nous vous indiquerons, en temps utile, si l'interprétation simultanée sera assurée.

Procuration

Les membres votants (représentants de classe en ordre de cotisation APEEE) dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire et à l'Assemblée Générale Ordinaire sont invités à donner leur procuration à l'aide du formulaire en pièce jointe ou téléchargeable sur le [site web de l'APEEE](http://www.bru4.eu). Le formulaire dûment rempli doit être retourné à l'adresse suivante : secretariat@bru4.eu pour le **18 janvier 2022** au plus tard. Un membre votant ne peut pas détenir plus de trois procurations.

Important : les formulaires non dûment remplis (8 champs à remplir) ne seront pas pris en compte.

Plus d'informations concernant la procuration seront envoyées prochainement.

Accès à l'Assemblée Générale Extraordinaire et à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le lien vers les réunions de l'AGE/AGO sera envoyé en temps utile.

Veuillez noter que l'AGE/AGO seront enregistrées. En cas de collecte d'informations personnelles, ces dernières seront traitées en accord avec la Directive européenne sur la protection des données personnelles et seront supprimées le **26 janvier 2022**.

Candidatures au Conseil d'administration

L'Assemblée Générale élit les membres du Conseil d'administration de l'APEEE de Bruxelles IV. Celui-ci peut compter jusqu'à 21 membres et est composé d'au moins 2 administrateurs par section linguistique.

Actuellement, **10 postes sont à pourvoir** au Conseil d'Administration et nous insistons dès lors pour que chacun d'entre vous considère la possibilité de poser sa candidature. Chaque parent d'élève, en ordre de cotisation annuelle APEEE, est éligible au Conseil d'Administration. Vous trouverez le formulaire pour la candidature ci-joint et téléchargeable sur le [site web de l'APEEE](http://www.bru4.eu).

Nous vous saurions gré de nous faire parvenir votre candidature à l'adresse suivante : secretariat@bru4.eu pour le **24 janvier 2022** au plus tard.

Merci de noter qu'il n'est pas nécessaire d'être représentant de classe ou de section pour être élu. Nous tenons à rappeler que ceci requiert un investissement en temps, à ajouter à 2 réunions mensuelles. Nous comptons sur la participation de personnes actives et disponibles, qui souhaitent s'impliquer pour l'ensemble de la communauté scolaire. N'hésitez pas à nous rejoindre !

Sujet à débattre et motions

Tous les parents d'élèves en ordre de cotisation annuelle APEEE peuvent proposer des points ou motions à inclure à l'ordre du jour.

Toute demande d'inscription d'un point ou d'une motion à l'ordre du jour devra être motivée par écrit en français **et** en anglais, pour le **4 janvier 2022** au plus tard, en utilisant le formulaire en pièce jointe ou disponible sur le [site internet de l'APEEE](#). Un seul point peut être présenté par formulaire. Afin d'être repris à l'agenda, les points proposés doivent être supportés par :

- soit 10 membres votants (représentants de classe en ordre de cotisation annuelle de l'APEEE)
- soit 20 membres titulaires (parents d'élèves en ordre de cotisation annuelle de l'APEEE)
- soit 2 administrateurs (membres du Conseil d'administration)

Les signatures originales (scans acceptés) doivent être recueillies par vos soins.

Important : une simple liste de noms ne sera pas acceptée.

Le tout doit être adressé (formulaire et signatures), **en un seul envoi**, à l'adresse suivante : secretariat@bru4.eu

Convocation - Ordre du jour

La convocation des membres à l'Assemblée Générale Extraordinaire et à l'Assemblée Générale Ordinaire sera envoyée au plus tard **le 11 janvier 2022** par l'intermédiaire des représentants de classe (communication électronique), publiée sur le site web de l'Association et affichée dans les bureaux de l'APEEE (siège de l'APEEE dans les locaux de l'école).

La convocation sera accompagnée de l'ordre du jour de l'AGE/AGO.

Documents

Les documents qui doivent être examinés au cours de l'AGE/AGO seront publiés sur le site internet de l'Association, sans obligation légale de date de mise en ligne.

Avec nos meilleures salutations.

Kristin Dijkstra
Présidente de l'APEEE de Bruxelles IV
Au nom du Conseil d'administration